



Un prêt qui se multiplie par 10 ! autorisé ?

Par **ccjourn**, le **05/01/2009** à **20:29**

Bonjour, rnrnIl y a deux ans, alors en Irlande, j'ai contracté un prêt à taux variable de 3000 euros. Un an après, pour une raison de décès familial, je suis revenue m'installer prêt de ma famille en France. Je n'ai pu honorer mon prêt irlandais pendant trois mois. A mon initiative, je les ai recontacté pour effectuer des virements. Deux conséquents (2000 euros au total).
rnrnSauf que depuis, les mensualités sont en augmentation permanente. rnrnPour exemple:rnrn1/11/08 : 88.89 euros rnrn15/11/08 : 125 euros rnrn30/11/08 : 250 euros rnrn31/12/08 : 946.36 euros !
rnrnC'est abusif et injuste. je ne peux pas rembourser 10 fois la somme !
rnrnEst ce autorisé ? N'existe-t-il pas un système de gestion et de contrôle des taux pratiqués ?
rnrnQuelles sont mes possibilités ? rnrnMerci de votre aide. Je suis désespérée.

Par **Patricia**, le **05/01/2009** à **22:57**

Bonsoir,rnrnNe sachant pas si les banques irlandaises fonctionnent comme les françaises rnet bien que l'Irlande soit à l'euro... difficile (pour ma part) de vous renseigner explicitement ccjourn, mais je vais vous donner mes connaissances persos pour vous aider ...rnrnLes prêts variables causent bien des problèmes aussi en France. rnrnSi ils sont à la baisse, la durée raccourci mais si ils sont à la hausse , les mensualités peuvent augmenter jusqu'à 80 % par rapport à l'indice INSEE...rnrnLe mieux et le plus juste serait de relire votre contrat de prêt, les conditions rnet modalités de variation de ce taux.rnrnPour informations plus fiables, envoyer un courrier en Rec avec A/R en demandant explications et renseignements, à la Bank of Ireland à DublinrnrnUn confrère vous donnera peut-être renseignements complémentaires ?